



CET / PERCO N°1

Point bloquant : La gestion des acquis !!!



03/05/2017

La Direction a mis à exécution son intention de revoir la globalité des accords CET des entreprises du groupe NAH en ouvrant une négociation sur un accord CET Groupe.

Cet accord viendrait se substituer aux accords CET applicables dans chaque entreprise.

La Direction souhaite en parallèle mettre en place un dispositif PERCO (Plan Epargne Retraite Complémentaire) sur lequel les salariés pourraient transférer des jours épargnés.

La première réunion sur ce sujet s'est déroulée le Mercredi 3 Mai à La Défense et n'a concerné que le CET.

FO a exprimé clairement sa position sur ces sujets. Pour nous il y a trois sujets totalement distincts :

- le premier concerne les jours d'ores et déjà épargnés par les salariés dans les dispositifs existants dans leurs sociétés (Compte Epargne Temps « CET » et Compte Epargne Fin de Carrière « CEFC »)
- Le second consiste à négocier un accord CET de groupe pour les années à venir.
- Et le troisième sera la négociation sur la mise en place du PERCO.

Concernant le premier sujet, FO considère que c'est un préalable à la négociation des deux autres sujets. FO revendique que TOUS les jours épargnés par les salariés restent gérés par les accords existants sans modification des taux et abondements applicables.

Pour FO, les salariés ont épargnés des jours de congés en fonction d'accords et de règles en vigueur, et la Direction ne peut pas venir changer les règles du jeu après coup.

Ce serait une nouvelle trahison pour les salariés qui continuent à œuvrer pour que le New Areva sorte la tête de l'eau malgré les difficultés du quotidien... (sous effectifs, conditions de travail, politique rémunération, etc...).

La dernière proposition « Dir » de la journée concernant les jours acquis dans les CET à fin 2017 :

- Application des règles existantes pour les salariés qui auront 50 ans avant fin 2017.
- Application des nouvelles règles pour les autres

Pour FO ces propositions ne sont pas acceptables. Tous les salariés de moins de 50 ans se verraient appliquer des nouvelles règles pénalisantes par rapport à leur épargne acquise. De faibles enjeux financier pour l'entreprise mais une forte démotivation supplémentaire des salariés concernés.

Sur le CET futur, nous en avons peu discuté, la proposition « Dir » est la suivante :

- Maxi épargne annuelle à 10 Jours (CP + RTT)
- Maxi épargne sur la carrière à 200 Jours (inconnu sur le niveau du compteur au départ)
- Pas d'abondement pour le CEFC
- Taux de conversion revus à la baisse par rapport à certaines sociétés.

Pour FO, les congés doivent être pris, si de nouvelles règles voient le jour, des mesures en faveur de l'emploi doivent être prises en parallèle. Les compteurs jours doivent partir de zéro par rapport au plafond. Le compteur annuel ne doit pas tenir compte des récups HS, Astreintes, etc... FO revendique la mise en place d'un abondement pour les fins de carrières et que les taux de conversions soient appliqués de la même façon pour tous de manière à ne pas pénaliser la sortie des postes.

Prochaines réunions les 17 et 18 Mai 2017

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !**